

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 1 de 11

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Demotec Easy Bloc liquide

Groupe du produit : Composant liquide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matière plastique (composant liquide) destinée à traiter la boiterie bovine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Demotec Demel e.K.	
Rue:	Brentanostraße 22	
Lieu:	D-61130 Nidderau	
Téléphone:	+49 (0)6187-905670	Téléfax: +49 (0)6187-9056711
e-mail:	demotec@demotec.de	
Interlocuteur:	Alexander Demel	Téléphone: +49 (0)6187-905670
e-mail:	demotec@demotec.de	
Internet:	www.demotec.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence : Berlin +49 (0)30 - 30686700

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle

diméthacrylate de 1,4-butanediol

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 2 de 11

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et du savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser du dioxyde de carbone (CO ₂), de la mousse ou de la poudre d'extinction pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux en les acheminant vers une installation d'incinération appropriée et agréée pour les déchets organiques combustibles – conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange à base de méthacrylate de méthyle.

Composants dangereux

N° CE N° CAS N° Index N° REACH	Substance Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Quantité
201-297-1 80-62-6 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, H224, H315, H317, H335	80 - < 85 %
218-218-1 2082-81-7 01-2119967415-30	diméthacrylate de 1,4-butanediol Skin Sens. 1; H317	10 - < 15 %

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 3 de 11

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement avec du polypropylène glycol, puis avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant les paupières ouvertes et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. L'échauffement peut causer une polymérisation. Des récipients fermés hermétiquement peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Protéger les personnes et refroidir les récipients dans le périmètre du danger au moyen d'eau pulvérisée. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr : voir section 7

Protection individuelle : voir section 8

Élimination : voir section 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 4 de 11

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, de surfaces chaudes, d'étincelles, de flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : des agents oxydants, des pyrophores ou des substances dangereuses auto-échauffantes.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	INRS
		100	410		VLE (15 min)	INRS

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle			
		Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	208 mg/m ³
		Salarié DNEL, à long terme	cutané	17 mg/kg p.c. /jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Elaborer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger ni boire pendant le travail.

Protection des yeux/du visage

Porter une protection pour les yeux/le visage.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés.
Comme protection contre les éclaboussures : butyl, EN 374.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 5 de 11

Comme protection contre l'immersion : butyl, 0,7 mm ou plus épais, EN 374.

Le fabricant des gants devrait être consulté pour s'assurer qu'ils sont appropriés. Changer de gants en cas de contamination ou si le temps de passage est dépassé. Concernant la résistance chimique du matériau du gant : se référer aux informations du fabricant des gants.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque des mesures techniques n'ont pas été mises en place ou lorsqu'elles sont insuffisantes et qu'une exposition dépassant le DNEL (si l'exposition est inférieure à ce niveau d'exposition dérivé la substance n'a pas d'effets nocifs sur la santé humaine) est à attendre porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque respiratoire approprié avec filtre type A (EN141 ou EN405) est recommandé. En cas de forte concentration de vapeurs porter un appareil de respiration autonome.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: -48 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100,5 °C

Point d'éclair: 10 °C

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 12,5 vol. %

Température d'inflammation: 421 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 36 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 15,5 °C): 0,949 g/cm³

Hydrosolubilité: 12,5 g/L
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: 1,38

Viscosité dynamique: 0,53 mPa·s
(à 20 °C)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 6 de 11

Densité de vapeur:
(à 20 °C) 3,5
Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable, risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), d'étincelles et de flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air des mélanges explosifs.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	7870 mg/kg	Rat	
DL50, dermique	> 5000 mg/kg	Lapin	
CL50, par inhalation (vapeur) (4 h)	78 mg/l	Rat	

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	Espèce	Source	
80-62-6	méthacrylate de méthyle	Voies d'exposition				
		par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat	OCDE 401
		dermique	DL50	>5000 mg/kg	Lapin	
par inhalation vapeur	CL50	29,8 mg/l	Rat			
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol	par voie orale	DL50	> 10000 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	> 3000 mg/kg	Lapin	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 7 de 11

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Sévère irritation des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle, diméthacrylate de 1,4-butanediol)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d] Espèce	Source
80-62-6	Toxicité aquatique méthacrylate de méthyle				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 79 mg/l	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 110 mg/l	72 h Selenastrum capricornutum	OECD 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	69 mg/l	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité pour la crustacea	NOEC	37 mg/l	21 d Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	32,5 mg/l	96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	7,51 mg/l	48 h Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211
	Toxicité pour la crustacea	NOEC	7,51 mg/l	Selenastrum capricornutum	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol	3,1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 8 de 11

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : aucune adsorption dans le sol ou sédiment.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les cours d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non contaminés et complètement vidés peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU :</u>	UN 1247
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies :</u>	MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes :	3
Code de classement :	F1
Quantité limitée (LQ) :	1 L
Quantité exceptée :	E2
Catégorie de transport :	2
N° danger :	339
Code de restriction concernant les tunnels :	D/E
Autres informations utiles (transport terrestre)	
SAPT: > 60 °C	

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU :</u>	UN 1247
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies :</u>	MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes :	3
Code de classement :	F1
Quantité limitée (LQ) :	1 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 9 de 11

Quantité exceptée : E2

Autres informations utiles (transport fluvial)

SAPT: > 60 °C

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU :** UN 1247**14.2. Nom d'expédition des Nations****unies :** METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED**14.3. Classe(s) de danger pour le****transport :** 3**14.4. Groupe d'emballage :** II

Étiquettes : 3

Dispositions spéciales : -

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité exceptée : E2

EmS : F-E, S-D

Autres informations utiles (transport maritime)

SAPT: > 60 °C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU :** UN 1247**14.2. Nom d'expédition des Nations****unies :** METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED**14.3. Classe(s) de danger pour le****transport :** 3**14.4. Groupe d'emballage :** II

Étiquettes: 3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ : Y341

Quantité exceptée : E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo) : 60 L

Autres informations utiles (transport aérien)

SAPT: > 60 °C

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : liquides combustibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 10 de 11

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV):	80 % (759,2 g/l)
2004/42/CE (COV):	80 % (759,2 g/l)
Directive 2012/18/UE Seveso III	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Restrictions professionnelles : Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Catégorie de pollution des eaux (Allemagne, AwSV), auto-classification: 1 - comporte un faible danger pour l'eau.
 Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, une évaluation de sécurité n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Classification des mélanges et méthodes d'évaluation utilisées selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode d'évaluation
Flam. Liq. 2; H225	à la base de résultats d'essais
Skin Irrit. 2; H315	procédé de calcul
Skin Sens. 1; H317	procédé de calcul
STOT SE 3; H335	procédé de calcul

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Demotec Easy Bloc liquide

Date d'impression : 06.05.2022

Page 11 de 11

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été reprises, respectivement, de la fiche de données la plus récente du fournisseur précédent.)